

La Collecte des Encombrants

en 5 points

Seuls les objets suivants sont collectés :

**4 OBJETS
MAX**

- GROS APPAREILS MÉNAGERS ;
- MEUBLES DE GROS VOLUMES ;
- GROS OBJETS NE RENTRANT PAS DANS UN VÉHICULE DE TOURISME.



Les encombrants doivent être déposés la veille au soir de la collecte :

- En bordure de la voirie publique ;
- Sur des zones accessibles, sans obstacles qui gênent les camions de collecte.

Tous les objets qui ne rentrent pas dans ce cadre seront laissés sur place et leur évacuation vers la déchèterie reste à la charge de l'utilisateur.



Déchèterie



**RÉUTILISATION
RÉEMPLOI**

Par principe, les objets réutilisables présentés à la collecte pourront être détournés pour du réemploi, sauf opposition expresse des usagers.

Les usagers doivent prendre connaissance du règlement de collecte affiché en mairie.

A défaut, il pourra être envoyé par mail.